



DECISION N° 94-2026

Portant signature d'un prêt sans intérêt auprès de la CAF – Budget principal Ville

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

OBJET :

Réalisation d'un Contrat de prêt d'un montant de 36 000€ auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure pour le financement de la rénovation de la Maison de l'Enfant

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de financement en date du 26 décembre 2024

DECIDE :

De contracter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales un prêt de 36 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

N° interne du prêt : 202400250

Montant : 36 000€

Périodicité des échéances : Annuel

Nombre d'échéances : 7

Date de 1^{ère} échéance : 01/03/2026

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0%

Date échéance prêt AFC	Numéro échéance prêt AFC	Solde avant échéance	Montant échéance prêt AFC	Capital Remboursé	Capital restant dû
01/03/2026	1	36 000,00	5 142,86	5 142,86	30 857,14
01/03/2027	2	30 857,14	5 142,86	5 142,86	25 714,28
01/03/2028	3	25 714,28	5 142,86	5 142,86	20 571,42
01/03/2029	4	20 571,42	5 142,86	5 142,86	15 428,56
01/03/2030	5	15 428,56	5 142,86	5 142,86	10 285,70
01/03/2031	6	10 285,70	5 142,86	5 142,86	5 142,84
01/03/2032	7	5 142,84	5 142,84	5 142,84	0,00

- Prend l'engagement au nom de la collectivité :
 - D'inscrire en priorité chaque année, en dépense obligatoire à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt ainsi contracté.

Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 13/04/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

